ABO WIND INFRASTRUCTURE
2 rue du Libre Echange
31506 TOULOUSE
0532263099



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2023

RAMOND

Téléphone :

© Sage

Compte de Résultat Simplifié

ABO WIND INFRASTRUCTURE

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

RÉSULTAT COMPTABLE	Export	Montant	Exercice précédent
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Achat de marchandises [y compris droits de douane]			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et approvisionnements			
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			
Autres charges externes			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements			
Dotations aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BÉNÉFICE OU PERTE			

RÉSULTAT FISCAL	Réintégrations	Déductions
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Réintégrations diverses		
Abattement sur le bénéfice		
Déductions diverses		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		

© Sage

ABO WIND INFRASTRUCTURE
2 rue du Libre Echange
31506 TOULOUSE
0532263099



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2023

RAMOND

Téléphone :

© Sage

Bilan Simplifié

ABO WIND INFRASTRUCTURE

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Devise d'édition EURO

ACTIF	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Exercice précédent
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Stocks de mat. premières et approv.				
Stocks de marchandises				
Avances et acompt. versés sur comm.				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	102		102	
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilité				100
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**102**		**102**	**100**
TOTAL GÉNÉRAL	**102**		**102**	**100**

PASSIF	Montant net	Exercice précédent
Capital social ou individuel	100	100
Écarts de réevaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**100**	**100**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes assimilées	2	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES	**2**	
TOTAL GÉNÉRAL	**102**	**100**

© Sage

ABO WIND INFRASTRUCTURE

Société par action simplifiée unipersonnelle
au capital de 100 euros
Siège social : 2 rue du Libre Echange
31506 Toulouse Cedex 5
904 585 379 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

26/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juin, à 10 heures,

La société ABO WIND AG,

Société anonyme au capital social de 9 220 893 euros dont le siège social est situé : Unter Den Eichen 7, 65 195 WIESBADEN (Allemagne), immatriculée au Tribunal de Première Instance de Wiesbaden sous le numéro HRB 12024, représentée par Monsieur Alexander ZERBE, en sa qualité de représentant légal de ladite société, lui-même représenté par Monsieur Patrick BESSIERE, en vertu d'un pouvoir sous-seing privé,

Associée unique de la société ABO WIND INFRASTRUCTURE,

Etant précisé que Monsieur Patrick BESSIERE est également gérant de la société ABO WIND.

Le Président met à la disposition de l'associée unique :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'associée unique ;
- le texte des projets de décisions proposées par l'associée unique ;

Puis l'associée unique déclare que le textes des projets de décisions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à sa disposition, au siège social, à compter de sa convocation et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

La société ABO WIND AG, l'associé unique rappelle ensuite qu'elle est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat nul.

L'associée unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte et approuve que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associée unique constate que l'exercice clos le 31/12/2023 se solde par résultat nul et qu'il n'y a donc pas lieu d'affecter.

L'associée unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

La Présidente

ABO WIND, représentée par Patrick BESSIERE